

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Jeudi 11 Avril à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 5 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, MM. CASASOPRANA, GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. COMBARET, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme LUCIANI	à	Mme PERES
Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	M. CERVETTI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. AMIDEI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	Mme SUSINI
Mme CURCIO	à	M. BARTOLI
M. TOMI	à	M. D'ORAZIO
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
M. LAUDATO	à	M. FERRARA

Etaient absents :

Mme RISTERUCCI, M. BERNARDI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUALT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Jeudi 11 Avril 2013

Délibération N°2013 / 111

Fourniture, pose et dépose de mobiliers urbains (9 lots).

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La présente consultation a pour objet la fourniture, pose et dépose de mobiliers urbains. La procédure choisie est celle d'un appel d'offres, passé en application des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

La consultation est un marché à bons de commande de 9 lots avec un minimum et un maximum définis comme suit :

Lot n°1 : Fourniture et pose de bancs publics

Mini 20 000,00 € HT par an Maxi 400 000,00 € HT par an

Lot n° 2 : Fourniture, pose et dépose de corbeilles

Mini 10 000,00 € HT par an Maxi 400 000,00 € HT par an

Lot n° 3 : Fourniture, pose et dépose de potelets et arceaux

Mini 20 000,00 € HT par an Maxi 400 000,00 € HT par an

Lot n° 4 : Fourniture pose et dépose de bornes en fonte

Mini 4 000,00 € HT par an Maxi 400 000,00 € HT par an

Lot n°5 : Fourniture pose et dépose de garde-corps

Mini 50 000,00 € HT par an Maxi 400 000,00 € HT par an

Lot n°6 : Fourniture pose et dépose de fontaines publique

Mini 5 000,00 € HT par an Maxi 400 000,00 € HT par an

Lot n°7 : Fourniture pose et dépose de mobiliers plastique

Mini 20 000,00 € HT par an Maxi 400 000,00 € HT par an

Lot n° 8 : Fourniture de mobilier de fleurissement

Mini 15 000,00 € HT par an Maxi 400 000,00 € HT par an

Lot N° 9 : Acquisition de dispositif de lutte contre les déjections canines

Mini 10 000,00 € HT par an Maxi 400 000,00 € HT par an

La durée du marché est de un an reconductible 3 fois.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé aux organes de publication BOAMP/JOUE/marchés on-line le 15 février 2013. La date de remise des offres a été fixée au 02 avril 2013 à 11h00.

Les variantes n'étaient pas autorisées et les critères d'analyse des offres étaient les suivants :

<i>Critères et sous critères pour les lots 1.2.3.4.5.6 et 7</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique appréciée au regard de :	60%
- la qualité esthétique sur la base des fiches techniques avec représentation visuelle (représentation du design par une représentation visuelle par photomontage du matériel du BPU/DQE)	20%
- qualité fonctionnelle des matériels sur la base de fiches techniques (ergonomie et fonctionnement, durabilité, résistance au vandalisme et résistance aux intempéries)	20%

<i>Critères et sous critères pour les lots 1.2.3.4.5.6 et 7</i>	<i>Pondération</i>
-qualité des moyens techniques et humains pour les prestations de livraison, pose et dépose des matériels (cf cadre mémoire technique de l'annexe 1 du CCTP)	20%
Prix des prestations	30%
Délai d'exécution	10%

<i>Critères et sous critères pour les lots 8 et 9</i>	<i>Pondération</i>
Valeur technique appréciée au regard de :	60%
- de la qualité esthétique Sur la base des fiches techniques avec représentation visuelle : le candidat devra exposer le design par une représentation visuelle par photomontage de chaque matériel du BPU/DQE.	20%
- des qualités fonctionnelles des matériels : Sur la base des fiches techniques : l'ergonomie et le fonctionnement, la durabilité, la résistance au vandalisme, la résistance aux intempéries.	20%
Qualité des moyens techniques et humains que le candidat propose de mobiliser pour accomplir les prestations de livraison sur la base de l'Annexe 2 du CCTP : cadre du mémoire technique)	20%
Prix des prestations	30%
Délai d'exécution	10%

La Commission d'appel d'offres en sa séance du 11 avril 2013 a décidé d'attribuer le marché aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres.

Les membres de la commission d'appel d'offres ont décidé de déclarer le lot 1 (Fourniture et pose de bancs publics) et le lot 8 (Fourniture de mobilier de fleurissement) infructueux.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer et à exécuter le marché relatif à la fourniture, pose et dépose de mobiliers urbains avec l'entreprise suivante :

Lot n° 2 : Fourniture, pose et dépose de corbeilles avec le groupement SESCO/SOTRAVOS pour un montant minimum de 10 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot n° 3 : Fourniture, pose et dépose de potelets et arceaux avec la SARL CODIVEP pour un montant minimum de 20 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot n° 4 : Fourniture pose et dépose de bornes en fonte avec la SARL CODIVEP pour un montant minimum de 4 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot n°5 : Fourniture pose et dépose de garde-corps avec la société SARL CODIVEP pour un montant minimum de 50 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot n°6 : Fourniture pose et dépose de fontaines publique avec le groupement SESCO/SOTRAVOS pour un montant minimum de 5 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot n°7 : Fourniture pose et dépose de mobiliers plastique avec le groupement SESCO/SOTRAVOS pour un montant minimum de 20 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot N° 9 : Acquisition de dispositif de lutte contre les déjections canines avec la SARL ANIMO CONCEPT pour un montant minimum de 10 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur François GABRIELLI, adjoint délégué,
et après en avoir délibéré**

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.3 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi 93.122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics (décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006) notamment les articles 33 3^{al.}, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Vu l'arrêté municipal n°2011/885 du 3 mai 2011 portant constitution du Comité d'ouverture des plis pour les procédures de marchés publics

Considérant le choix opéré par la commission d'appel d'offres de la Ville qui dans sa séance du 11 avril 2013 a décidé d'attribuer le marché aux entreprises qui présentent l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse des offres,

DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT MONSIEUR LE MAIRE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

à signer et exécuter le marché relatif à la fourniture, pose et dépose de mobiliers urbains avec l'entreprise suivante :

Lot n° 2 : Fourniture, pose et dépose de corbeilles avec le groupement SESCO/SOTRAVOS pour un montant minimum de 10 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot n° 3 : Fourniture, pose et dépose de potelets et arceaux avec la SARL CODIVEP pour un montant minimum de 20 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot n° 4 : Fourniture pose et dépose de bornes en fonte avec la SARL CODIVEP pour un montant minimum de 4 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot n°5 : Fourniture pose et dépose de garde-corps avec la société SARL CODIVEP pour un montant minimum de 50 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot n°6 : Fourniture pose et dépose de fontaines publique avec le groupement SESCO/SOTRAVOS pour un montant minimum de 5 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot n°7 : Fourniture pose et dépose de mobiliers plastique avec le groupement SESCO/SOTRAVOS pour un montant minimum de 20 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

Lot N° 9 : Acquisition de dispositif de lutte contre les déjections canines avec la SARL ANIMO CONCEPT pour un montant minimum de 10 000,00 € HT par an et un montant maximum de 400 000,00 € HT par an

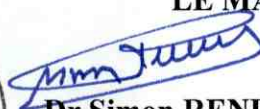
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE




Dr Simon RENUCCI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130411-2013_111-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2013